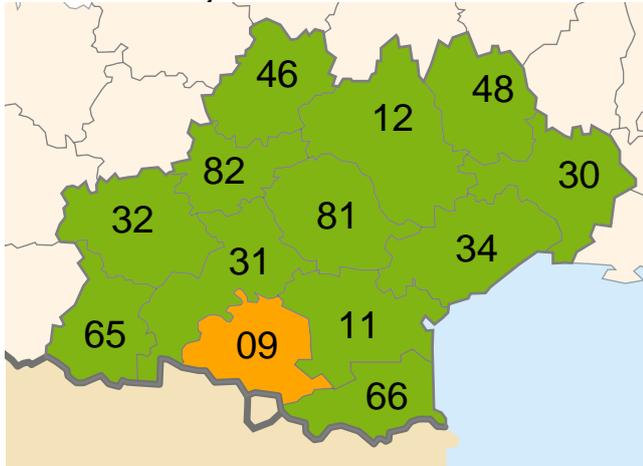
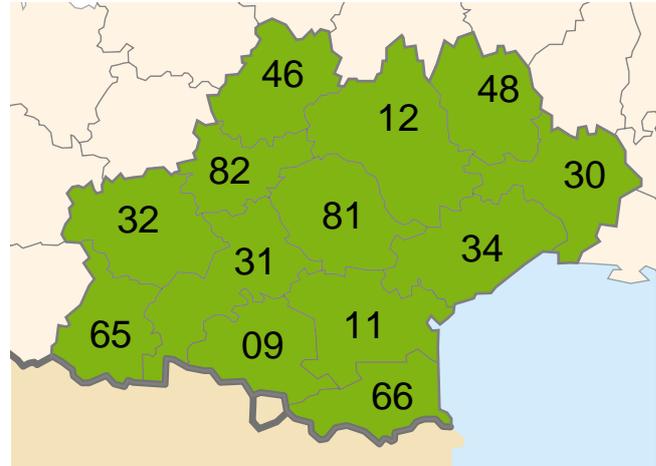


**SITUATION**

Aujourd'hui le 30/07/2024



Demain le 31/07/2024



Aujourd'hui le 30/07/2024			Départements	Demain le 31/07/2024			Arrêté en vigueur
O <sub>3</sub>	PM10	NO <sub>2</sub>		O <sub>3</sub>	PM10	NO <sub>2</sub>	
			Ariège (9)				AP du 10/08/2017
			Aude (11)				AP du 20/07/2017
			Aveyron (12)				AP du 01/03/2018
			Gard (30)				AP du 20/07/2017
			Haute-Garonne (31)				AP du 16/02/2024
			Gers (32)				AP du 04/08/2017
			Hérault (34)				AP du 04/08/2017
			Lot (46)				AP du 06/09/2017
			Lozère (48)				AP du 19/07/2017
			Hautes-Pyrénées (65)				AP du 08/08/2017
			Pyrénées-Orientales (66)				AP du 20/07/2017
			Tarn (81)				AP du 07/09/2017
			Tarn-et-Garonne (82)				AP du 26/07/2017

Légende:

Procédure d'alerte

Procédure d'information

Pas de procédure

O<sub>3</sub> : ozone, PM10 : particules de diamètre inférieur à 10µm, NO<sub>2</sub> : dioxyde d'azote

Atmo Occitanie prévoit sur le département de l'Ariège un épisode de pollution aux particules en suspension (PM10) aujourd'hui mardi 30 juillet 2024.

**DESCRIPTION DU PHENOMENE :**

La présence sur l'Occitanie d'une masse d'air chargée en particules désertiques est observée depuis lundi 29 juillet et cette situation se maintient aujourd'hui mardi 30 juillet. Ce phénomène naturel entraîne une hausse importante des concentrations de particules PM10, notamment sur les départements de l'Ariège.

Par conséquent, une procédure d'information pour dépassement du seuil d'information est mise en œuvre ce jour sur ce département.

**EVOLUTION :**

Demain, mercredi 31 juillet, le déplacement de la masse d'air chargée en particules désertiques devrait permettre une amélioration de la situation. Ainsi, les concentrations de particules PM10 dans l'air ambiant sur le département de l'Ariège devraient diminuer et rester en-dessous du seuil caractérisant un épisode de pollution. A ce stade l'épisode de pollution de l'air ne devrait donc pas persister. Un point sur la situation sera fait en début de matinée mercredi 31 juillet.

**RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES**

## RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Personnes vulnérables et personnes sensibles :

**Populations vulnérables** : Femme enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologie cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques

**Populations sensibles** : Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des épisodes (par exemple: personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

- Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointes.
- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.

### Population générale :

- Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles

## RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUANTS

### A la maison/travail :

- Reportez les travaux d'entretien ou de nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis
- Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre et l'encadrement des dérogations
- Arrêtez, en période de chauffe, l'utilisation des appareils de combustion de biomasse non performants (foyers ouverts, poêles acquis avant 2002)
- Maîtrisez la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation)

### Déplacements :

- Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun.
- Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)
- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être

### Secteur agricole :

- Reportez les épandages agricoles de fertilisants ainsi que les travaux du sol.

---

### Qualité de l'air

[www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org)

Contact départements [09],[12],[31],[32],[46],[65],[81],[82] :  
06.85.03.06.46 - 05.61.15.42.46



### Effets de la pollution sur la santé

[www.ars.occitanie.sante.fr](http://www.ars.occitanie.sante.fr)

ARS Occitanie  
Informations santé, AIR SANTÉ :  
05 61 77 94 44

